

Ecole secondaire dans la couronne prévôtoise

Options et prérequis

Le contexte

Le système scolaire jurassien sera mis en place à Moutier dès août 2026.

Pour **l'école secondaire**, il y a des similitudes avec le système bernois:

- niveaux A, B et C en français, mathématiques et allemand.

Mais aussi des différences:

- hétérogénéité (pas d'organisation des classes par sections P, M et G; cours à options, 4 options choisies selon les niveaux),
- règles pour le passage du primaire au secondaire 1
- règles pour le passage du secondaire 1 au secondaire 2

Le contexte

Le statu quo n'est dès lors pas possible.

Soit les enfants des communes bernoises de la région se forment dans le secondaire jurassien.

Soit une solution bernoise est mise en place pour eux en-dehors de Moutier.

Deux modèles restent envisageables

Quatre modèles pour la future organisation de l'école secondaire de la couronne prévôtoise ont été proposés et analysés.

Deux modèles ont été retenus :

- 1. Modèle « Moutier »**
- 2. Modèle « deux sites »**

Ces modèles seront présentés à la population et discutés lors de séances d'information durant l'hiver 2022-2023.

Les citoyennes et les citoyens se prononceront ultérieurement sur le choix du modèle à développer.

Modèle « Moutier »

Considérations générales

La majorité des élèves des villages bernois de la couronne de Moutier vivent une scolarité hybride, partagée entre les systèmes scolaires bernois et jurassien (primaire bernois puis secondaire jurassien).

La Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR/RSA 2009, RSB 439.14-1), signée notamment par les cantons de Berne et du Jura, s'applique.

Modèle « Moutier »

Le canton du Jura a donné son accord sur différents principes

- 1) Accueil des élèves bernois à l'ES jurassienne de Moutier
- 2) Conditions pour l'orientation du primaire bernois au secondaire I jurassien, admissions
- 3) Conditions pour l'orientation du secondaire I jurassien au secondaire II bernois, admissions
- 4) Règles et financement selon l'accord intercantonal existant (CSR 2009)

Coûts: 12'035 CHF par élève et par an.

Modèle « deux sites »

Considérations générales

- L'enseignement est organisé selon le système bernois (sections).
- Le bâtiment de Grandval est adapté de sorte à pouvoir accueillir les 4 classes secondaires qui sont formées.
- Le système de transports scolaires au sein du Grand Val est élargi pour intégrer les élèves du secondaire.
- Les élèves de Roches rejoignent leurs camarades du Grand Val à Eschert, et ceux de Perrefitte (secondaire uniquement) à Grandval.

Coûts 11'000 CHF par élève et par an.

Modèle « deux sites »

Collaboration et conduite opérationnelle

Pour assurer la qualité et la stabilité pédagogiques de l'école:

- Une collaboration entre le syndicat scolaire du Grand Val élargi et celui du Bas de la Vallée est instituée.
 - Le corps enseignant du site secondaire du Grand Val est intégré dans celui de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée, à Malleray.
 - Les engagements des enseignants et des enseignantes sont gérés en bloc, pour l'ensemble des deux sites (comptabilités distinctes).
 - L'ensemble de l'école est conduit pédagogiquement par une direction.
- Synthèse des avantages d'une école locale et de proximité avec ceux d'une école de taille suffisante.

Modèle « deux sites »

Prérequis pour la faisabilité

- Le syndicat scolaire du Grand Val doit élargir ses objectifs (tout le secondaire 1) et le cercle de ses communes (Perrefitte et Roches).
 - La réalisation du modèle présuppose que la commune de Grandval effectue divers travaux de transformations dans son bâtiment scolaire.
- Demande de crédit d'engagement soumise à l'assemblée de Grandval.
- Le crédit n'est engagé que si les communes choisissent «deux sites».

Accepter ce crédit permet de proposer aux communes, y compris à Grandval, un choix entre deux modèles.

Le refuser ou le réduire fortement rend le modèle «deux sites» irréalisable.

Travaux envisagés et coûts

Les besoins en locaux ont été bien définis (modélisation sur la base d'une école existante de taille comparable).

Une analyse de l'existant dans les différents villages a été effectuée, seul Grandval offre la possibilité de réaliser les salles nécessaires.

Un expert a évalué le bâtiment de Grandval, proposé diverses variantes de transformations à y effectuer et estimé le coût des travaux.

Travaux envisagés et coûts

Travaux à effectuer (en bref):

1^{er} étage, transformation de la salle des assemblées

→ une salle de classe et une salle de groupe pour demi-classe.

2^e étage, transformation de l'appartement du concierge (relogement ailleurs, au village)

→ une salle de sciences, une salle de préparation et une salle de groupe pour demi-classe.

Coûts estimés: 370'500 CHF +/-20% dont environ 95'000 CHF pour le remplacement des fenêtres (non obligatoire).

Travaux envisagés et coûts

Travaux à effectuer (en bref):

Bâtiment annexe, Grand-Rue 29a, transformation du parterre

→ salle polyvalente pour accueillir les séances de l'assemblée communale et les répétitions de la fanfare (si c'est préféré à la salle des combles).

Coûts estimés: 140'000 CHF +/-20%.

Coûts de l'ensemble: 510'500 CHF +/-20%

(dont 95'000 CHF pour un remplacement des fenêtres, ou pour couvrir un renchérissement en renonçant à remplacer toutes les fenêtres).

Amortissement et remboursement: loyer

Le syndicat scolaire verse à l'avenir un loyer à Grandval pour l'utilisation des infrastructures scolaires (ce n'est le cas aujourd'hui ni pour Grandval ni pour les bâtiments scolaires des autres communes).

Ce loyer amortit et rembourse le crédit engagé pour la transformation et la création des locaux scolaires (a priori sur 25 ans, possible sur 10 ans).

Ce loyer est pris en compte dans les coûts du modèle «deux sites» évoqués précédemment.

Questions?

Remarques?

Commentaires?

Contact

Aldo Dalla Piazza

Mandat Avenir Berne romande

aldo.dallapiazza@bluewin.ch

+41 79 785 06 17